



Travaux copropriété dans partie privative

Par **GUYGA**, le **12/04/2016** à **18:12**

Bonjour,
Dans une petite copropriété (10 lots : 4 caves, 3 bureaux, 2 logements) un des copropriétaire a aménagé sa cave en annexe de son appartement (dalle béton avec carrelage, création d'un WC...).
Suite à un problème d'égout et d'invasion de blattes, la copropriété a dû casser la dalle et tous les aménagements y compris le crépis mural pour chercher les nids de blattes.
Devons nous restituer le local avec tous ses aménagements et, bien sûr, prendre en charge tous les frais, ou pouvons nous simplement le remettre à l'état de cave (sol en terre battue, pas de revêtement muraux, pas de WC) ?
Cette cave est toujours déclarée en cave sur le règlement de copropriété.
Je vous remercie de votre réponse.

Par **morobar**, le **13/04/2016** à **07:20**

Bonjour,
S'il apparaît que c'est la liaison au tout à l'égout qui est en cause, la copropriété peut même imputer au copropriétaire les frais de recherche et désinfection.
Pour ce qui est de la remise en état il faut laisser venir ce copropriétaire.

Par **GUYGA**, le **13/04/2016** à **09:44**

Merci de votre réponse
L'égout concerné est le collectif de l'immeuble, il semble donc difficile d'imputer les travaux de recherche et de désinfestation au propriétaire de la cave

Par **morobar**, le **13/04/2016** à **09:53**

Pas du tout.
Un branchement est un acte technique qui n'est pas à la portée de tout le monde.
Ce branchement est irrégulier car pratiqué sans l'aval du syndicat, et à mon avis à l'origine du sinistre.